

21 DEC. 2012

Ordre du jour n°BD

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N° 12/111

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE
AGATHE LA BOUTERESSE ET L'EPORA
Site Imerys**

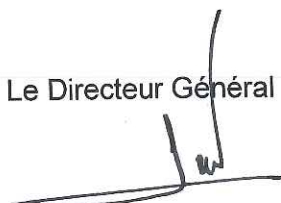
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention signée le 9 mars 2010 entre la Commune de Sainte Agathe la Bouteresse et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la Commune de Sainte Agathe la Bouteresse et l'EPORA, relatif au site Imerys
- ✓ Mandate le Directeur à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien les opérations correspondantes.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT